

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le cinq décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

Présents : Emmanuel CROS, Daniel MERCADIER, Anne PHILIPPE, Jean-Pierre DÉTRÉ, Philippe MARRE, Marc BALAT, Bernard MAGES, Julien CASTELNAU.

Excusés : Marie-Pierre PALOBART (pouvoir à M. BALAT), Patricia CECCARELLI (pouvoir à Mme PHILIPPE), Julien RIGOLE, Patricia ALMENDRA, Serge REGOURD, Arne AULLAS D'AVIGNON (pouvoir à M. MARRE), Pierre CROS.

Convocation du 1^{er} décembre 2025.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu du 7 novembre 2025 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à la majorité des présents, abstention de M. CASTELNAU qui était absent.

II-Frais de scolarisation :

La commune de Varen demande une participation financière pour 3 enfants de Laguépie qui sont scolarisés à Varen. En contrepartie, nous allons solliciter la participation de la commune de Varen pour 3 enfants scolarisés à l'école de Laguépie et qui sont domiciliés à Varen. Le conseil municipal donne son accord.

III-Création aire vélos :

Le Département prend en charge l'installation de 3 casiers à vélos à proximité de la gare. La commune prend en charge la construction de la dalle béton et le raccordement au réseau électrique. Les élus demandent si la recharge électrique sera accessible à tous et s'inquiètent d'éventuels abus. M. le Maire va se renseigner.

IV-Profil de baignade :

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) a adressé le classement des eaux de baignade à l'issue de la saison 2025. La plage PMR en aval du pont a été déclassée, la qualité étant jugée insuffisante. L'ARS demande la révision du profil de baignade.

Le syndicat du Viaur conseille de vérifier les branchements au réseau d'assainissement et l'étanchéité des différents réseaux.

V-Questions diverses :

Un véhicule a accroché le mur de la rue du Puech-Haut et une partie de ce mur est tombée rue de la Liberté. Il est nécessaire de demander un devis afin d'estimer le coût des travaux et de réparer le plus vite possible.

Séance levée à 22 heures.